

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2018

L'An Deux Mille Dix-huit, le jeudi huit février à 20^H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

Secrétaire de séance : M. LEDOS.

Présents : M^{me} LE MEN, M. WALGER, M^{me} LE GLÉAU, M^{me} BRIAND, M. VALTON, M^{me} BESNARD, M^{me} JØRGENSEN, M. LEDOS, M^{me} FANTOU, M. QUÉLENNEC, M^{me} TAVERNIER, M^{me} LOMMERT M^{me} HUGUENIN, M^{me} COËTMEUR, LE DÉVEHAT M. MAURUGEON, M. HAMON, M. TESTARD. M^{me} BRETAUD (jusqu'à 22^H20).

Excusés : M. CROUZET, M. PRIZE (pouv. à M^{me} LE MEN), M. LE SAUCE, M. JOUAN.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions pour 2018 examinées par la Commission Finances le 29 janvier 2018 et faisant suite aux demandes des associations.

Le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations selon les montants annexés au présent compte rendu.

CRÉDITS SCOLAIRES 2018 AUX ÉCOLES PUBLIQUES GÉRARD PHILIPPE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de participations pour 2018 examinées par la commission Finances réunie le 29 janvier 2018.

Le Conseil Municipal décide d'accorder aux écoles publiques les participations suivantes :

- ▶ 42,90 € par élève montgermontais pour l'acquisition de fournitures scolaires, soit 11 883,30 € ;
- ▶ 13,04 € par élève montgermontais pour l'acquisition de matériel pédagogique collectif d'enseignement, soit 3 612,08 € ;
- ▶ 21,40 € par enfant du voyage de grand passage pour l'acquisition de fournitures scolaires, soit 193,05 € ;
- ▶ 6,52 € par enfant du voyage de grand passage pour l'acquisition de matériel pédagogique collectif d'enseignement, soit 58,68 €.

CRÉDITS SCOLAIRES 2018 A L'ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de participations pour 2017 examinées par la commission Finances réunie le 29 janvier 2018.

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'école Notre Dame la participation suivante :

- ▶ 42,90 € par élève montgermontais pour l'acquisition de fournitures scolaires, soit 3 217,50 €.

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission Finances de conserver le forfait alloué par élève, de classe maternelle ou élémentaire, soit une participation de 1 145,35 € par élève de maternelle et 204,85 € par élève de l'école élémentaire pour un montant total de 45 459,75 €.

CLASSES TRANSPLANTÉES

(Contre : 0 / Abstentions : 2 – M^{me} BRETAUD et M. TESTARD / Pour : 18).

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal valide le mode de calcul en fonction du quotient familial des aides accordées pour les classes transplantées des enfants montgermontais, avec ou sans nuitée dès lors que la participation demandée aux familles est égale ou supérieure à 50 €.

| RÉPARTITION PAR TRANCHE (BASE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL CAF) | Aide accordée (sur le reste à charge pour la famille : coût du séjour, déduction faite des aides diverses perçues par la famille) |
|--|---|
| Tranche 1 : moins de 509 € | 60 % |
| Tranche 2 : de 509,00 € à 566,99 € | 40 % |
| Tranche 3 : de 567,00 € à 799,99 € | 20 % |
| Tranche 4 : de 800,00 € à 1 249,99 € | Pas d'aide |
| Tranche 5 : de 1 250,00 € à 1 699,99 € | Pas d'aide |
| Tranche 6 : 1 700,00 € et plus ou <u>revenu ou attestation CAF non communiqué</u> | Pas d'aide |

ADHÉSION AU DISPOSITIF REGATE (RENNES GROUPEMENT ACHAT TERRITORIAL)

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Après la présentation du dispositif REGATE, groupement d'achat territorial pour les vêtements de travail, fournitures administratives, produits d'hygiène, le Conseil Municipal valide l'adhésion à ce dispositif pour un montant de 900 € pour l'année 2018 et autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion.

BATIMENT PÉRISCOLAIRE – VALIDATION DU PROJET

Point reporté à une séance ultérieure.

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (**PADD**) s'est tenu, notamment sur les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain et un autre débat s'est également tenu sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (**OAP**).

CRÉATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Suite à l'obtention du concours d'animateur territorial d'un agent, le Conseil Municipal valide la création d'un poste d'animateur territorial à temps non complet à compter du 1^{er} avril 2018.

INFORMATION

- ▶ Constat d'une recrudescence de vandalisme sur la commune actuellement. Les protagonistes ont été appréhendés par la Gendarmerie.

AFFICHE LE :
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 14 février 2018

LE MAIRE
Brigitte LE MEN